

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	30 avril 2024
Délibération N°	08
Date de la convocation	19 avril 2024
Objet	7.3.3 Autorisations d'emprunts - Financement renouvellement de composants travaux de Gros entretien - Prêt La Banque Postale : 3 000 000 €

L'an deux mille vingt-quatre le trente avril à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Jérôme CAPDEVIELLE, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Manar BOUIDA, Clémence ARTIERES, Valérie REYNES, Patricia WEBER Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Auguste CHOMEL
Alain COMBES (démission)
Serge RABINEAU

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Véronique CALUEBA (pouvoir à MME BOUIDA)
Christophe DESTAING (pouvoir à Mme ARTIERES)
Régine ILLAIRE (pouvoir à M RIGAUD)
Nicole MORERE (pouvoir à M RIGAUD)
Christine MULA (pouvoir à M GAUDY)
Roselyne PESTEIL (pouvoir à M GAUDY)
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)
Anne VAN DEN BROECK (pouvoir à MME BOUIDA)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20240430-20240430-08-DAF-DE
Date de télétransmission : 02/05/2024
Date de réception préfecture : 02/05/2024

Objet : 7.3.3 Autorisations d'emprunts – Financement renouvellement de composants-
Travaux de Gros entretien – Prêt La Banque Postale : 3 000 000€

Le 30 avril 2024

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants.

Considérant qu'un prêt d'un montant de 3 000 000€ doit être mobilisé auprès de La Banque Postale pour assurer le financement des renouvellements de composants-travaux de gros entretien et ce conformément à la lettre d'intention de financement en date du 18 avril 2024,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à solliciter auprès de la banque ARKEA un emprunt d'un montant de 5 000 000€ dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : Renouvellement de composants – travaux gros entretien
- Montant : 3 000 000 €
- Taux d'intérêt : Livret A + 0.8%
- Amortissement : linéaire
- Durée totale du prêt : 25 ans
- Commission d'engagement : 0.10% du montant du financement
- Périodicité : trimestrielle
- Versements de fonds : en une fois
- Date limite de déblocage : 18 juillet 2024
- Garantie : néant

ARTICLE 2 :

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce prêt et les demandes de réalisation de fonds.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

CA d'Herault Logement
02/05/2024 DE VM

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20240430-20240430-08-DAF-DE
Date de télétransmission : 02/05/2024
Date de réception préfecture : 02/05/2024

OFFRE INDICATIVE DE FINANCEMENT N° 1 A TAUX REVISABLE LIVRET A CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU PRET

- Prêteur : LA BANQUE POSTALE
- Emprunteur : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT
SIREN N°273 400 010
- Objet : Financement de travaux de gros entretien
- Montant du prêt : 3 000 000,00 EUR
- Durée du prêt : 25 ans
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du prêt

Tranche obligatoire sur index LIVRET A du 24/07/2024 au 15/08/2049

- Date de versement du prêt : Le montant du prêt est versé en une seule fois avant la date limite du 24/07/2024, moyennant un préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS. A défaut de demande de versement à la date limite, le versement est alors automatique à cette date.
- Taux d'intérêt annuel : A chaque date d'échéance d'intérêts, le taux d'intérêt appliqué au décompte des intérêts est déterminé de manière préfixée comme suit :
Date de constatation Taux en vigueur avant chaque début de période d'intérêts.
- Base de calcul : Mois forfaitaire de 30 jours sur une année de 360 jours.
- Périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement : trimestrielle
- Amortissement : amortissement constant
- Remboursement anticipé : Possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité dégressive
Préavis : 35 jours calendaires.
Taux de l'indemnité : 0,50 %
- Devise : EUR (Euro)
- Validité de l'offre : 13 jours calendaires maximum
- Option de passage à taux fixe : Non
- Signature du contrat : Le contrat doit être retourné signé par l'Emprunteur au plus tard le 17 juillet 2024
- Garantie / Sûreté : Néant
- Conditions suspensives à la mise en place : Recueil de l'ensemble des pièces client en annexe